

Enregistrement auprès du MINISTÈRE des TRANSPORTS n° EVTC 069100005

[Texte des messages précédents masqué]

DORSO André (Directeur de projet transport public) - DGITM/DST8 janvier 2020 à
16:38

À : François DONNADILLE <lyonprestigelimo@gmail.com>

Cc : "ALEXANDRE Nathalie" (Adjointe au chef du bureau, DGITM/DST/TP6) <Nathalie.Alexanian@developpement-durable.fr>
"ALEXANDRE Nathalie" (Adjointe au chef du bureau, DGITM/DST/TP6) <Nathalie.Alexanian@developpement-durable.fr>

Monsieur le Président,

La disposition sur l'inscription de la consommation de CO2 des véhicules sur les factures est obligatoire depuis 2012, mais semble selon les services peu appliquée.

Votre question est pertinente et nous rappelle la nécessité de faire une information auprès des professionnels du secteur T3P.

Bien cordialement.

André Dorso

[Texte des messages précédents masqué]

François DONNADILLE <lyonprestigelimo@gmail.com>

14 janvier 2020 à 08:36

À : G2C Contact <contact@espace-g2c.com>

François Donnadille,

Fondateur - Président d'honneur
de la FFEVTC,LYON PRESTIGE LIMOUSINES
21, boulevard de l'Europe
69110 Sainte Foy-lès-lyon
FRANCE.
Tél : 06 11 22 06 12Licence de GRANDE-REMISE et de TOURISME n° 69-04-001
Enregistrement auprès du MINISTÈRE des TRANSPORTS n° EVTC 069100005

[Texte des messages précédents masqué]

 **2020.01.03 - CP - JBD - Fin des cartes non sécurisées des conducteurs VTC.pdf**
224K**DORSO André (Directeur de projet transport public) - DGITM/DST**14 janvier 2020 à
11:13

À : François DONNADILLE <lyonprestigelimo@gmail.com>

Cc : "ALEXANDRE Nathalie" (Adjointe au chef du bureau, DGITM/DST/TP6) <Nathalie.Alexanian@developpement-durable.fr>

Monsieur le Président,

Je vous souhaite une excellente année 2020 et à vos proches ainsi qu' à votre organisation dans un secteur où le dialogue social nécessite d'avoir des structures responsables et représentatives de la profession.

La disposition dont vous faites référence dans votre message est bien effective mais pas nouvelle. Vous trouverez à la page 142 notamment du document joint les explications sur cette obligation..

Bien cordialement.

André Dorso